MAIRIE de La Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du dix septembre — un mil huit cent soixante-trois, à neuf heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Jean Mourisset

âgé de vingt quatre ans, né à Saint Laurent Mottet département de la Drôme le premier du mois de Septembre mil huit cent trente neuf profession de sellier domicilié à La Garde département du Var fils majeur de Guillaume Mourisset profession de journalier domicilié à La Garde département du Var et de Marie Pauline Aureau son épouse journalière domiciliée à La Garde, ici présents et consentant d'une part

N° 13

Et de Anaïs Elisabeth Paou

Mourisset
Paou

âgée de vingt trois ans, née à La Garde département du Var le dix neuf du mois de novembre mil huit cent trente neuf profession de journalière domiciliée à La Garde département du Var fille majeure de Jean François Marie Paou profession de cultivateur domicilié à La Garde département du Var et de Pétronille Joséphine Coutome son épouse journalière domiciliée à La Garde, la mère la présente et consentant d'autre part

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications du mariage faites par Mr le Maire sans opposition les dimanches trente août et sept septembre de la présente année, lesquelles affiches portant les dits jours publiées par la loi

2° Un ~~certificat~~ de l'acte de décès du père de la future épouse

3° Un ~~certificat~~ de l'acte de naissance de la future épouse

4° Un ~~certificat~~ de l'acte de naissance du futur époux

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux et les personnes qui ont autorisé le Mariage ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, ~~à la date du~~ du mois d ~~mil huit cent soixante~~ ~~par devant Me~~ ~~notaire~~ à ~~département~~ d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Anaïs Elisabeth Paou et l'autre Jean Mourisset

Le tout en présence de Monsieur Joseph Grane
domicilié à La Garde département du Var âgé de cinquante deux ans
profession de propriétaire non parent ni allié des parties

De Monsieur Joseph Delacy
domicilié à La Garde département du Var âgé de soixante six ans
profession d'ancien maire non parent ni allié des parties

De Monsieur Pierre Chabert
domicilié à La Garde département du Var âgé de trente trois ans
profession de pâtres de poste non parent ni allié des parties

Et de Monsieur Pierre Icarel
domicilié à La Garde département du Var âgé de trente sept ans
profession de capitaine non parent ni allié des parties

Après quoi Guillaume Vitton adjoint délégué pour l'état civil faisant fonctions d'officier de l'état civil, a prononcé, au nom de la loi, que les dites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par tous les parties, excepté les mariés les futurs et futures et les témoins le père et les deux premiers

Mourisset Jean — Anaïs Paou — Grane — Delacy — Chabert — Icarel — Mourisset — Vitton

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V. livre premier du Code Napoléon sur le *mariage*, concernant *les droits et devoirs respectifs des époux*.